



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 107296

Texte de la question

M. Francis Falala attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos des propositions inscrites dans l'étude de Marie-Christine Bellosta publiée en juin 2006 par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi, pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». Parmi celles-ci, l'auteur préconise, en matière de mesures pour faire face à la pénurie annoncée dans les emplois de professeur, de s'abstenir de dilater les « troisièmes concours ». Aussi il le remercie de lui indiquer sa position et ses intentions relativement à cette préconisation.

Texte de la réponse

Les mesures de diversification du recrutement dans la fonction publique mises en oeuvre ces dernières années ont permis d'ouvrir le recrutement à de nouvelles catégories de candidats justifiant d'une expérience et de compétences acquises dans d'autres cadres que celui du système de la formation initiale. Des troisièmes concours ont été mis en place, en sus des concours externes et internes, pour l'accès à de nombreux corps de la fonction publique. Il en est ainsi pour l'accès aux corps des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation. Pour ces catégories de personnels enseignants du second degré et d'éducation, les troisièmes concours sont ouverts sans condition de diplôme aux candidats justifiant d'une ou plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. La durée de ces activités professionnelles doit être de cinq ans au moins, appréciée à la date de clôture des registres d'inscription. Les épreuves sont adaptées de celles des concours externes. Cependant, pour l'accès à chacun des quatre corps précités, le nombre de places offertes aux candidats au troisième concours ne peut être supérieur à 10 % du nombre total des places offertes aux trois concours statutaires (externe, interne, troisième concours). Pour la session de 2007 des concours de recrutement de personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation, 155 postes seront ouverts au titre des troisièmes concours pour un nombre total de 12 000 recrutements.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107296

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10751

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 147